



Nos lieux de formation respectent les normes d'accessibilité en vigueur et sont adaptés aux personnes en situation de handicap.

Personnels concernés

- ⇒ Agents de sécurité, Équipiers d'Incendie
- ⇒ Agents, Chef d'équipe du Service de Sécurité et d'Assistance aux Personnes (S.S.I.A.P.)
- ⇒ Responsables / agents de maintenance
- ⇒ Cadres, Responsables Sécurité
- ⇒ Formateurs

Objectifs de la formation sur 5 jours = 35 heures

- savoir accompagner l'entreprise, l'établissement, la collectivité, dans sa demande de formation dédiée à la prévention du risque lié à l'Incendie, intégrée à sa démarche de prévention des risques professionnels
- savoir organiser, animer et assurer le suivi administratif d'une action de formation EPI
- savoir préparer, réaliser, gérer et évaluer un exercice d'évacuation
- savoir réaliser un exercice au sein d'une aire de feu sécurisée et savoir faire identifier d'éventuelles anomalies en termes de prévention Incendie de l'entreprise, de l'établissement, de la collectivité
- savoir réaliser l'évaluation formative et certificative d'un stagiaire en formation EPI.

Contenu de la formation sur un volume horaire de 35 heures sur 5 jours

- **Partie théorique** : réglementation en vigueur, formation à la prévention du risque lié à l'incendie, promotion d'une action de formation, appropriation des référentiels de formation, déroulé pédagogique, aides pédagogiques, outils de formation, préparation et organisation d'une session de formation, différentes méthodes d'évaluation, utilisation d'un extincteur portatif et mobile, aire de feu sécurisée, animation et encadrement d'un exercice sur « feu réel », organisation et encadrement d'un exercice d'évacuation, suivi administratif de la formation EPI.
- **Partie Travaux pratiques** : manipulation des extincteurs portatifs et mobile, initiation ESI avec manipulation d'un RIA, manipulation d'un générateur de flammes écologiques, manipulation de plusieurs générateurs de fumée, animation d'une séquence de formation, encadrement d'un exercice « feu » sur générateur de flammes écologiques, mise en situation de mise en œuvre d'un exercice d'évacuation.

Validation

Les stagiaires formateurs se verront remettre une attestation de fin de formation (conforme à l'Article L6353-1 du Code du Travail) et l'autorisation de délivrer la formation d'Équipier de Première Intervention, au travers d'un Certificat, et ce pour une durée de validité de 24 mois.